



Refus d'avoir et demande de remboursement

Par **baboucha**, le **30/11/2009** à **20:42**

Bonjour,

J'ai acheté un vêtement à mon fils qui s'est averé court, alors je suis retournée au magasin pour l'echanger mais l'article n'existait plus dans la taille souhaitée,alors j'ai demandé à être rembourssée mais le vendeur a refusé en me proposant un avoir valable deux mois,chose que j'ai refusé.

Apparement s'était affiché mais dans un endroit assez discret.

J'ai refusé par pricipel'avoir car je considère que c'est une arnaque.

Dois-je insister pour me faire remboursser? Et sur qu'elle loi me baser .

Merci

Par **Patricia**, le **30/11/2009** à **22:35**

Bonsoir,

Dans votre cas, ce n'est pas de l'arnaque. C'est vous même qui êtes revenue sur votre achat pour une erreur de taille.

Le vendeur ou magasin n'est pas dans ses torts et n'est fautif en rien (marchandise défectueuse, livrée hors délai...).

Qu'il vous propose un avoir pour un autre achat ultérieur de la même valeur est tout à fait légal.

Direction Générale de la Conso et de la Répression des Fraudes :

http://www.dgccrf.bercy.gouv.fr/documentation/fiches_pratiques/fiches/acompte_arrhes.htm

Par **baboucha**, le **30/11/2009** à **22:40**

Bonsoir

Merci d'avoir répondu si vite